

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-470 DU 21 OCTOBRE 1996

abrogeant les dispositions du Décret N° 94-84 du 1er Avril 1994 portant nomination de Monsieur Ayité Jean-Claude KPAKPO, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Fédérale du Nigéria

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 95-419 du 21 Décembre 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU Le Décret N° 94-84 du 1er Avril 1994 portant nomination de Monsieur Ayité Jean-Claude KPAKPO en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Fédérale du Nigéria ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Septembre 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 94-84 du 1er Avril 1994 portant nomination de Monsieur Ayité Jean-Claude KPAKPO en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Fédérale du Nigéria.

.../...

Article 2. - Le présent Décret, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel.

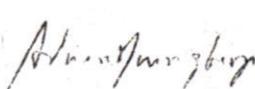
Fait à Cotonou, le 21 OCTOBRE 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



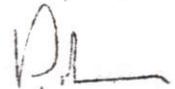
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouvernementale et des  
Relations avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération,



Pierre OSHO.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 15 - SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 -UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1  
JO 1.-